



Département de l'Hérault
Mairie de Lunas
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2021
Membres en exercice : 15

L'an deux mille vingt et un et le vingt-neuf juin à 18 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Aurélien Manenc.

Présents : Mmes CANTALOUBE. M-E, DECOURSIERE. L, CARLES. M, GOVERS. J, TRINQUIER. R-M,

Mrs MANENC. A, ACHER. J, TIECHE. M,

Procurations : Mr MAS Christian à Mr MANENC Aurélien
Mme DURUPT Sabine à Mr MANENC Aurélien
Mme CAMPINS Marie-Christine à Mr TIECHE Michel
Mr ANDRIEUX Pierre à Mme CARLES Maria
Mr THARAUD Didier à Mme CANTALOUBE Marie-Elise

Secrétaire de séance : Mme Maria CARLES

L'ordre du jour est le suivant :

- 1 – Approbation du conseil du 15 avril 2021.
- 2 – Lignes Directrices CDG 34
- 3 – Avenant marché travaux place caunas
- 4 – Vente de bois et labellisation forêt communale
- 5 - Gestion des boues station d'épuration
- 6 - Epicerie Lunas (convention d'occupation du domaine public)
- 7 - Tarifs cantine
- 8 - Projet lotissement communal « Le Bouïs »
- 9 - Adhésion énergies citoyennes
- 10 - Subvention Handball
- 11 – Questions diverses.
Motion de la fédération nationale des communes forestières

1 – Approbation du conseil du 15 avril 2021

A l'unanimité le compte rendu du conseil du 15 avril 2021 est approuvé.

2 – Lignes Directrices CDG 34

Monsieur le maire informe l'assemblée que le CDG 34 lors de la réunion du comité technique du 20 mai 2021 a émis un avis favorable par les représentants de l'administration à la trame des Lignes Directrices de Gestion fournies pour approbation par la commune et un avis défavorable par les représentants du personnel en indiquant que le document proposé n'était pas assez complet. Il précise que le document des LDG permet de relater la stratégie de pilotage des ressources humaine, de fixer les orientations générales en matière de promotion et d'avancement de grade de la commune.

3 – Avenant marché travaux place caunas

Monsieur le maire indique à l'assemblée qu'il convient de prévoir un avenant au marché initial pour les travaux de la place de Caunas.

En effet, les modifications introduites par cet avenant porteraient essentiellement sur le réseau d'irrigation. Le montant de la plus-value serait de 5908.80 € HT et le montant du nouveau marché serait de 70508.80 €HT.

Monsieur le maire demande au conseil d'accepter ces travaux complémentaire de rénovation de la place de Caunas et de l'autoriser à signer l'avenant n° 01 et les pièces s'y rapportant.

A l'unanimité le conseil accepte les travaux complémentaire au marché de la place de Caunas et autorise monsieur le maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

4 – Vente de bois et labellisation forêt communale

a) Vente de bois ONF

Vu le Code Forestier, en particulier les articles L212-2, L214-5 à 8, L214-10, L214-11 et L243-1 ;

Vu la Charte de la Forêt Communale, en particulier les articles 14 à 23 ;

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;

Considérant la proposition d'état d'assiette des coupes faite par l'ONF pour l'exercice 2021, avec les propositions de destination pour ces coupes ou leurs produits.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

1) ARRÊTE l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2021, pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation, comme suit :

Parcelle (UG)	Type de coupe ^a	Volume présumé réalisable (m ³)	Surface à parcourir (ha)	Coupe prévue à l'aménagement (Oui/Non)	Année prévue à l'aménagement
3a	APB	310	6.20	Oui	2019
4a	APB	20	0.40	Oui	2019
5a	APB	92	1.82	Oui	2019
10a	APB	76	1.51	Oui	2019
11a	APB	48	0.95	Oui	2019

2) DONNE POUVOIR à monsieur le maire pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution des opérations visées aux alinéas 1 à 2.

b) Certification de la gestion forestière durable des forêts

Le Maire expose au Conseil la nécessité pour la commune, de s'engager au processus de certification PEFC afin de :

- Valoriser les bois de la commune lors des ventes
- Accéder aux aides publiques en lien avec la forêt
- Bénéficier d'une meilleure visibilité de la bonne gestion mise en œuvre en forêt
- Participer à une démarche de filière en permettant à nos entreprises locales d'être plus compétitives

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De s'engager dans la certification de gestion durable des forêts PEFC pendant 5 ans, pour l'ensemble des surfaces forestières que la commune de Lunas possède en Occitanie.
- De m'engager à donner le détail des surfaces forestières de la commune : celles sous aménagement forestier et celles hors aménagement le cas échéant. Pour ces dernières, la commune s'engage à déclarer aux autorités compétentes (DDT) toute coupe réalisée sur celles-ci. En tout état de cause, je m'engage à respecter l'article R124.2 du code forestier. Total de surface à déclarer : 324.49 ha sous aménagement et zéro ha hors aménagement.
- De respecter les règles de gestion forestière durable* en vigueur et de les faire respecter à toute personne intervenant dans ma forêt

- D'accepter le fait que la démarche PEFC s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et qu'en conséquence les règles de la gestion forestière durable* sur lesquelles je me suis engagé pourront être modifiées. Une fois informé de ces éventuels changements, j'aurai le choix de poursuivre mon engagement, ou de résilier mon adhésion par courrier adressé à PEFC Occitanie
- D'accepter les visites de contrôle en forêt par PEFC Occitanie et l'autorise à titre confidentiel à consulter tous les documents, que je conserve à minima pendant 5 ans, permettant de justifier le respect des règles de gestion forestière durable* en vigueur
- De mettre en place les actions correctives qui me seront demandées par PEFC Occitanie en cas de pratiques forestières non conformes sous peine d'exclusion du système de certification PEFC
- D'accepter que cette participation au système PEFC soit rendue publique
- De respecter les règles d'utilisation du logo PEFC en cas d'usage de celui-ci
- De s'acquitter de la contribution financière auprès de PEFC Occitanie
- D'informer PEFC Occitanie dans un délai de 6 mois et fournir les justificatifs nécessaires en cas de modification des surfaces forestières de la commune
- De désigner le Maire pour accomplir les formalités nécessaires et signer les documents nécessaires à cet engagement

5 - Gestion des boues station d'épuration

Monsieur le maire présente aux membres de l'assemblée la société publique locale (SPL) OEKOMED, personne morale de droit privé localisée à Nézignan l'Evêque qui est spécialisée dans le secteur d'activité du traitement et de l'élimination des déchets non dangereux. Elle regroupe des syndicats de traitement des déchets, des communautés de communes et des communes. Elle mène actuellement une étude sur le projet VALOHE (nouveau concept environnemental et d'innovation dans le traitement des déchets).

Il informe les membres de l'assemblée qu'il va saisir le syndicat Centre Hérault, pour que celui-ci adresse une requête à l'OEKOMED en vue de mener une réflexion et une étude pour l'implantation d'un site de traitement des boues.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Autorise monsieur le Maire à saisir le Syndicat Centre Hérault pour que celui-ci adresse une requête à l'OEKOMED en vue de mener une réflexion et une étude pour l'implantation d'un site de traitement des boues.

6 - Epicerie Lunas (convention d'occupation du domaine public)

Monsieur le maire présente à l'assemblée le projet de convention d'occupation temporaire du domaine public pour le local de l'Epicerie de Lunas situé Grand Route à Lunas.

Il demande au conseil l'autorisation de signer cette convention avec Mme LOUIS Catherine afin de pouvoir occuper les locaux au 1^{er} juillet 2021 pour un loyer mensuel de 100 euros.

A l'unanimité le conseil autorise Monsieur le maire à signer la convention ci-annexée avec mme LOUIS Catherine.

7 - Tarifs cantine

Monsieur le Maire, informe à l'Assemblée Délibérante que l'Etat soutient la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1€ maximum.

Une aide financière est accordée aux communes rurales éligibles à la DSR péréquation, tel est le cas de la commune de Lunas.

Une tarification sociale des cantines comportant au moins trois tranches doit être mise en place, en fonction du quotient familial.

Il est proposé d'instituer les tarifs suivants :

Quotient familial	Tarif
0 - 599	0.80 €
600-1199	1.00 €
1200 et +	3.20 €

Ces tarifs seront applicables à compter de la rentrée scolaire 2021-2022 toute la durée de la convention signée avec l'Etat.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante d'instaurer la tarification sociale restauration scolaire telle que définie dans le tableau ci-dessus et de l'autoriser à signer la convention triennale avec l'Agence de Service de Paiement de l'Etat (ASP).

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,
Après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** la mise en place d'une tarification sociale restauration scolaire à compter de la rentrée scolaire 2021-2022.
- **ACCEPTE** les trois tarifs scolaires établis en fonction du quotient familiale suivants.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention triennale avec l'ASP.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

8 - Projet lotissement communal « Le Bouïs »

Monsieur le maire indique à l'assemblée que monsieur Lamouroux Jean-Pierre a accepté la proposition d'achat faite par la commune pour les parcelles situées au Bouïs cadastrées AC 550 – AC446 – AC 444 – AC 452 – AC 552 au prix de 140 000 euros.

Monsieur le maire indique que la commune souhaite acquérir ces parcelles afin de créer un lotissement de parcelles constructibles destinées à la revente.

Monsieur le maire demande à l'assemblée de l'autoriser à :

- Signer toutes pièces nécessaires à la concrétisation de cet achat.
- Avoir recours à un prêt de 140 000 euros pour financer le projet.

A l'unanimité le conseil autorise monsieur le maire à prendre toutes les dispositions pour financer l'acquisition des parcelles citées ci-dessus ainsi que signer toutes les pièces nécessaire à cette acquisition.

9 - Adhésion énergies citoyennes

Monsieur le maire présente à l'assemblée la SAS coopérative Energies Citoyennes avec son engagement en faveur de l'environnement et du bien-être de la planète.

Il propose de devenir actionnaire de « Energies Citoyennes » en versant la somme de : 50 euros

Le conseil ouï l'exposé et accepte à l'unanimité de devenir actionnaire de « Energies Citoyennes » en versant la somme de : 50 euros.

10 - Subvention Handball

Suite à la demande de subvention de l'association « Grand Orb Bédarioux Handball », monsieur le maire souhaite obtenir la liste nominative des adhérents Lunassiens avant de prendre une décision d'attribution.

11 – Questions diverses.

Monsieur le maire présente à l'assemblée une proposition de motion ci-annexée émanant de la Fédération Nationale des Communes Forestières incitant le gouvernement à retirer la proposition

d'augmentation de la contribution complémentaire des communes forestières et la révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

A l'unanimité le conseil vote pour la motion ci-annexée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.